

Service Protection et Gestion de l'Environnement

Unité Pilotage et Gestion

Bilan de la consultation du public

Déclaration d'intérêt général au titre du code de l'environnement des travaux de restauration morphologique du Jugnon sur la commune de Jasseron

Période de consultation :

Une consultation du public, via le site internet de l'État dans l'Ain, s'est déroulée du 21 jours, du 29 avril 2021 au 19 mai 2021 inclus.

Nature des observations émises et éléments de réponses :

Le projet d'arrêté a fait l'objet de 3 contributions, toutes adressées par courriel.

Ces contributions sont dans l'ensemble positives vis-à-vis des travaux envisagés par le SBVR (syndicat du bassin versant de la Reyssouze). Toutefois des points positifs et négatifs sont évoqués pour divers motifs. Le SBVR a apporté des réponses point par point.

Contribution de M. Robin du 4 mai 2021 :

« Cette opération de restauration est d'intérêt général mais présente un caractère trop limité.

Le Jugnon est un ruisseau ayant un environnement très dégradé dans les 4 km situés en aval.

Pour ma part, j'estime que cette restauration mériterait d'être conduite sur les 4 km du ruisseau situés en aval.

Ce ruisseau a un environnement très dégradé dans la traversée de "La Prairie". La végétation des bords de ce ruisseau qui était constituée il y a 40 ans de saules, d'aulnes, de frênes, de peupliers et de divers arbustes a disparu, et les rejets qui apparaissent sont régulièrement broyés. De ce fait, en été, il est asséché. »

Réponse SBVR à la contribution de M. Robin du 4 mai 2021 :

Nous sommes conscients que le projet n'améliorera pas significativement le fonctionnement du Jugnon dans l'ensemble du bassin versant. Toutefois cette opération initie d'autres opérations futures plus ambitieuses. La proposition de travaux faisant l'objet de cette demande tient compte de :

- 1.- Acceptation sociale : Nous réalisons un aménagement sur 60 m, car la majeure partie du linéaire est publique et que le propriétaire de l'autre berge accepte de nous laisser intervenir ;

Copie à :

- 2. - Financier : les travaux sont facilement et rapidement réalisables tout en restant raisonnables.
- 3. - Tester pour développer : Nous sommes ici plutôt sur une intervention « test », mais qui ne règle pas le problème initial, à savoir le dépôt de flottants du réseau d'assainissement. Toutefois cette zone de 60 m nous permet de voir comment réagi le Jugnon pour éventuellement aller plus loin.

Des grandes zones pourraient faire l'objet de travaux au vu de la dégradation du Jugnon (notamment entre la sortie du village et jusqu'à l'autoroute).

Nous sommes sur des linéaires importants avec de fortes dégradations et donc un coût important (de l'ordre, à minima du million d'euros).

Nous faisons en sorte d'être initiateur, mais aussi de saisir les opportunités lorsqu'elles naissent (comme ce fut le cas sur les 60 m).

Le Plan pluriannuel d'Investissement de la collectivité maître d'ouvrage (SBVR) prévoit des opérations sur le Jugnon entre 2021 et 2026 (fin du mandat) d'un montant de 1,8 millions d'euros.

Ce montant sera certainement révisé et adapté à notre capacité à faire en fonction du contexte et de l'acceptation.

Enfin concernant la ripisylve, tout projet de restauration prévoit la reconstitution d'une ripisylve strafiée et adaptée.

Certaines adaptations sont nécessaires, notamment lorsque l'espace disponible ne le permet pas (comme le cas des 60 m).

L'amélioration de son état écologique sur la commune de Jasseron serait d'intérêt général et la création d'une ripisylve contribuerait positivement à la biodiversité. »

Contribution de M. Robin du 12 mai 2021 :

« Contribution après les débordements constatés en ce début de semaine :

Le dossier indique que « les témoignages de riverains disent n'avoir jamais vu le Jugnon déborder ». En ce début de semaine, on constate des débordements très importants provoquant l'inondation du chemin de Vicignat.

Le redimensionnement du lit du ruisseau devrait en tenir compte pour éviter ce genre de débordement. »

Réponse SBVR à la contribution de M. Robin du 12 mai 2021 :

Le fonctionnement hydraulique du site a été modélisé, en situation initiale puis en situation projet pour les crues biennale (2 ans), quinquennale (5 ans) et décennale (10 ans) (disponibles dans le dossier en consultation).

Les lignes d'eau en crue sont très peu impactées par les aménagements qui ont pour but d'influencer le fonctionnement hydrologique du cours d'eau à l'étiage. Les banquettes ont pour avantage de « s'effacer » lors des épisodes de crues en étant très rapidement submergées.

La modélisation montre l'absence de débordement pour ces crues, en situation initiale et en situation projet.

Pour l'épisode de crue de la semaine 19, les précipitations exceptionnelles (pour rappel, 73 mm en 24h sur Bourg-en-Bresse) ont probablement générées une crue comprise entre la décennale et la cinquantennale. Le cours d'eau fait débordé au point le plus bas de la berge, en fin de secteur aménagé.

Comme précisé précédemment, le retalutage des berges et la création de banquettes ne modifieront les zones de débordement et d'expansion de crues.

En outre, bien que conscients de la valeur des terres cultivées et voiries d'accès, nous privilégierons toujours ces espaces non habités pour dissiper les crues au profit de la sauvegarde des espaces habités.

La crue est un phénomène naturel, essentiel dans le fonctionnement naturel d'un cours d'eau.

Contribution de France Nature Environnement Ain du 12 mai 2021 :

« Le Jugnon et un petit affluent de la Reyssouze issu du Revermont. Il est donc tributaire du karst et de ce fait sujet à des variations importantes de débit. Lorsqu'il se développe sur la terrasse bressane, il est souvent anthropisé et déconnecté des apports de la nappe. Il souffre en outre d'une agriculture gourmande en eau. Depuis plusieurs années, de grands secteurs du cours d'eau sont asséchés une partie de l'année et les sécheresses estivales qui semblent devenir la règle sont un facteur d'aggravation. Toutes les actions destinées à faire recouvrer au Jugnon sa dynamique naturelle et ses fonctionnalités sont donc à promouvoir et à soutenir. Les services écosystémiques rendus seront importants pour tout le bassin versant de la Reyssouze et pour la biodiversité. Le constat actuel néanmoins inquiétant d'autant que le Jugnon abrite des espèces patrimoniales ou protégées (Agrion de Mercure, Cordulie à corp fin entre autres).

Les travaux projetés par le SBVR dans le cadre de la restauration morphologie du Jugnon sur la commune de Jasseron nous semblent donc aller dans le sens d'une amélioration de l'état du Jugnon, d'une meilleure fonctionnalité naturelle. Certes, les travaux sont sur un secteur limité et ne pourront être totalement efficaces que s'ils sont suivis d'actions fortes en amont et en aval, mais saluons ce premier pas.

Les éléments suivants du dossier permettent d'identifier les gains espérés :

« Le projet consiste donc à resserrer le lit d'étiage afin qu'il retrouve une dynamique d'écoulement plus fonctionnelle. Des banquettes alternées submersibles recouvertes de géotextile en coco puis végétalisées permettront de diversifier les écoulements mais également d'offrir des habitats plus attractifs aux espèces inféodées à ces milieux (amphibiens, odonates...) ».

« Agir sur la morphologie et le décroisement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques ».

« Les travaux envisagés n'aggraveront pas le risque inondation sur le bassin versant objet des travaux dans la mesure où ils ont pour objectif de restaurer écologiquement le Jugnon en restaurant son lit de manière à réduire la vitesse en cas de crue (reméandrage). Ces travaux sont donc cohérents avec le grand objectif 2 (GO2). »

« Favoriser la rétention dynamique des écoulements ».

« Préserver et améliorer la gestion de l'équilibre sédimentaire. Les travaux sont réalisés sur les secteurs recalibrés. Ils ont pour objectif de resserrer le lit et de limiter son incision ».

FNE Ain soutient ces travaux.

Nous préconisons toutefois au SBVR de surveiller (réserver pour transplanter?) les herbiers potentiellement présents dans le lit au niveau des travaux (surtout la Berle dressée) pour que les conditions soient rapidement optimisées pour le retour des espèces comme l'Agrion de Mercure. L'utilisation de plants et semences labellisés Végétal Local serait un atout supplémentaire pour ce projet.

Nous encourageons le SBVR à continuer une politique forte de restauration des cours d'eau. Pour le Jugnon, des travaux mineurs seraient à entreprendre en complément en amont immédiat du secteur où le bassin (ancien égayoir) qui abritait une végétation aquatique très importante pour la qualité des eaux a été malencontreusement alimenté en poissons herbivores, condamnant les herbiers pourtant indispensables et à l'oxygénation du cours d'eau. Ces secteurs restent très favorables à l'Agrion de

Mercurie (espèce protégée) qui demande une eau de qualité et des herbiers à Cresson de fontaine et Berle dressée. Ces plantes étaient présentes sur le bassin avant l'empoisonnement.

Le Jugnon méritera encore des travaux très importants entre le secteur visé par la restauration et le Pont Cassé (A40) au moins, pour que le cours d'eau retrouve un profil naturel et non une circulation au fond d'un « canyon » de deux ou trois mètres de profondeur, déconnecté des annexes et dépourvu de nappe d'accompagnement. Ces travaux permettront ensuite de constater les quelques secteurs où le Jugnon n'a pas encore perdu toutes ses fonctionnalités. Il sera toutefois indispensable de surveiller les atteintes aux zones humides bordant le Jugnon et aux suintements latéraux, en particulier sur la commune de Viriat entre le Pont de Jugnon (D1083) et Moulin Jugnot (D29), encore riche. Ces suintements latéraux sont l'habitat de l'Agriion de Mercurie, espèce protégée et indicatrices de milieux ayant conservé une certaine naturalité. »

Réponse SBVR à la contribution de France Nature Environnement Ain :

En ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement du Jugnon : voir éléments de réponse à la contribution de M. Robin du 04/05/21.

Nous avons pris en compte la présence d'habitats intéressants pour l'agriion de Mercurie et l'ensemble des odonates. C'est d'ailleurs en vue d'une meilleure gestion des herbiers que ces travaux ont été proposés à la mairie et ainsi éviter l'arrachage systématique par les services communaux.

Ces travaux seront donc accompagnés d'une sensibilisation auprès de l'ensemble des élus et des services communaux, en débutant dès la présentation du projet lors de la séance du conseil municipal du 01/06/2021. Il sera également nécessaire de rappeler cet enjeu lors de la mise en place de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) réalisé en 2021 et 2022 par FNE pour le compte de la commune.

Concernant l'utilisation d'Espèces Végétale Locale, le SBVR s'engage à recruter une entreprise utilisant en très grande majorité le label « Végétal Local », comme nous le faisons régulièrement. En revanche, nous tenons à rappeler qu'il est parfois difficile d'assurer l'intégralité des opérations sous le label compte tenu de la demande croissante et d'une filière, à ce jour, assez peu développée et ne pouvant répondre à l'ensemble de la demande.

Enfin, nous partageons la nécessité de devoir travailler plus largement sur le Jugnon.

Vous notez les secteurs amont, notamment la retenue. Nous avons évoqué la possibilité avec la commune qui n'a, à ce jour, pas souhaité donner suite. Il sera nécessaire de rappeler les enjeux de cet espace lors de la réalisation de l'ABC.

AvisDDT01 : Compte tenu du dossier présenté et des éléments de réponse ci-dessus, la mise en œuvre des travaux est adaptée à la préservation du milieu aquatique. Bien que de faible ampleur, les travaux amélioreront la qualité hydromorphologique du Jugnon.

Fait à Bourg en Bresse, le 31/05/2021
Le directeur,

Signé : Guillaume FURRI